

Décision

Générale

colonial

Décision n° 893 du 7 août 1947 :

n° 893

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 août 1947

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro

31 août 1947

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 645 du 4 juin 1947 est annulé et remplacé par le suivant : «

Article 2

— M. Lamarque, chef de la station côtière, est nommé secrétaire administratif de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la guerre de la Côte française des Somalis. » (Le reste sans changement.)